

EREGIN : Espace de réflexion éthique de Guadeloupe et des Iles du Nord

Date du débat : 30 mars 2023

Titre du débat : Ciné-débat sur l'accompagnement à la fin de vie

Présentation

Public (étudiants, professionnels, grand public, etc.) : Grand public

Nombre de participants : 82

Format du débat : Ciné-débat (projection du film *De son vivant* d'Emmanuelle Bercot)

Intervenants :

- ✓ Dr Corinne SAINTE-LUCE, Directrice adjointe de l'EREGIN
- ✓ Mme Sandra CAYET, Coordinatrice de l'EREGIN
- ✓ Pr Marcel-Louis VIALARD, Professeur en médecine palliative, anesthésiste-réanimateur
- ✓ Dr Marilyn LACKMY, Directrice de l'EREGIN

Synthèse

Après une brève présentation de l'EREGIN, de ses actions, ainsi que du contexte dans lequel ce ciné-débat s'inscrivait, la projection du film *De son vivant* d'Emmanuelle Bercot a démarré comme support des échanges et des débats attendus.

Forte émotion partagée par tous les participants durant la projection du film.

La notion de directives anticipées et leur différence avec les dernières volontés testamentaires ont pu être abordées et clarifiées. La question du refus des traitements déraisonnables a été posée et a pu être parfaitement ré-explicitée.

Les échanges ont été marqués par une très grande tolérance entre les diverses positions exprimées, dont certaines étaient favorables à une évolution possible de la loi concernant la possibilité d'une assistance active à mourir (suicide assisté, voire euthanasie) dans un cadre bien défini. D'autres étaient défavorables à cette évolution

mais souhaitaient une meilleure accessibilité aux soins palliatifs notamment au domicile et au sein des EPHAD.

L'implication des familles a été également abordée notamment comme possible lieu pour choisir la personne de confiance dont le rôle et les modalités de désignation ont pu être précisés. De même, la famille a été évoquée comme possible lieu de discussion et de « publicité » sur les différents choix et droits de la personne quant à sa fin de vie.

Il est rappelé l'utilité comme l'intérêt d'être porteur sur soi de ses éventuelles directives anticipées et des coordonnées de la personne de confiance choisie.

De même, il est rappelé la possibilité de déposer une copie de ces documents sur le DMP de chacun ; en les rendant accessibles aux professionnels de santé notamment hospitaliers, médecin traitant et spécialistes, équipes soignantes en charge de la personne.

Le site internet de l'espace (EREGIN) est également présenté comme source de documentation et d'échange notamment pour poser toute question relative à la fin de vie, tout comme le site du CNSPFV ou de la SFAP.

Des témoignages de personnes assistant à la séance ont illustré de façon vivante (en respectant à la fois la pudeur et l'intimité de chacun quant aux limites qu'ils ou elles souhaitaient fixer à ce qu'ils ou elles livraient à la réflexion commune) des situations où l'existence comme l'absence de directives anticipées, voire de personne de confiance, interféraient avec la qualité du ressenti de la prise en charge.

La conclusion s'est résumée au fait que l'espace éthique (EREGIN), durant ces différentes actions menées sur les questions de la fin de vie, permet à chacune et chacun d'obtenir les informations les plus complètes sur les éléments de lois existants (dont la sédation profonde maintenue jusqu'au décès), les différentes possibilités d'assistance à mourir, soumis à la réflexion de la convention nationale sur la fin de vie en cours à ce moment-là.

L'EREGIN n'a pas vocation à dire ce qui est la bonne ou la mauvaise solution mais bien à donner le plus d'éléments nourrissant la réflexion de chacun afin que tous puissent construire, en liberté et en sérénité, sa propre conviction.

